snesup-fsu Lettre Flash

Numéro 13 – 13 décembre 2006

CTPU DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS : SUCCES DU SNESUP, PROGRESSION EN VOIX, GAIN D'UN SIEGE

L'engagement déterminé du SNESUP est soutenu par la confiance des collègues

	% 2003	% 2006	Elus 2003	Elus 2006
SNESUP-FSU	37,19	39,67	6	7
SGEN-CFDT	19,35	17,54	3	3
FNSAESR-CSEN	17,00	14,81	3	2
SUP'Recherche-UNSA	10,84	13,06	2	2
SUD-Education	7,70	5,07	1	0
SNPREES-FO	4,79	6,30	0	1
FERC-SUP-CGT	3,13	3,55	0	0

Adresse du SNESUP aux Présidents d'université à la veille des débats de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) qui se dote d'une nouvelle direction pour les deux ans à venir

Universitaires, investis de responsabilités d'établissements ou non, il est de notre ambition commune d'approfondir le diagnostic sur les atouts et les carences de notre système d'enseignement supérieur, et de réfléchir à des voies de développement nouvelles, et d'abord de ne pas nous accommoder du statu quo. Au SNESUP, nous pensons qu'il convient de donner plus d'atouts à l'université de service public qui est la tradition et l'identité de notre système d'enseignement supérieur républicain.

Il incombe essentiellement selon nous à l'Etat, par l'intermédiaire du budget et des arbitrages effectués par le Parlement, d'investir dans la recherche et dans l'enseignement supérieur. C'est la seule garantie que l'enseignement supérieur et la recherche soient orientés vers le bien commun et non le profit de quelques groupes d'intérêt. C'est un audacieux pari pour l'avenir. Le pilotage de la recherche et de l'enseignement supérieur doit demeurer une prérogative nationale même si par ailleurs il peut s'inscrire dans un cadre plus large, l'Europe par exemple.

Nous ne reconnaissons pas comme « mission » la quête de financements diversifiés venus, outre l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises, des banques et des usagers ou de leurs familles.

Aux tensions objectives du monde universitaire, qui d'ailleurs redoublent celles qu'éprouvent dans leur activité professionnelle les enseignants du supérieur, on objecte souvent qu'il manque une autorité d'arbitrage. La lenteur des évolutions des contenus de formation, les difficultés qu'éprouvent nombre d'étudiants au début de leur cursus, ... viennent-elles de la faiblesse structurelle de la « gouvernance » des établissements ?

Il convient de donner enfin sens au terme d'autonomie : les questions de fond concernant l'enseignement supérieur et la

recherche doivent être discutées au sein des universités, validées par des conseils forts, resserrés sur ces missions, afin de donner une capacité de négociation réelle aux équipes présidentielles. La lourdeur des machineries bureaucratiques que seraient les conseils d'administration des universités, aux membres élus -pour une partie seulement- tient avant tout à leur contournement dans la négociation de multiples contrats d'objectifs.

Les universités, leurs présidents sont forts et entendus quand l'ensemble des universitaires intervient avec cohérence. C'est le cas sur le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, et toutes les forces politiques se rangent à cet avis. C'est encore vrai pour favoriser des coopérations mutuellement avantageuses entre établissements (les PRES) sous statut souple, contre les velléités des services ministériels d'imposer le statut d'EPCS dans la forme juridique des coopérations universitaires de type PRES.

Sur bien d'autres questions : les coopérations internationales, le rôle du MASTER dans l'architecture globale des formations, la délivrance raisonnée et cohérente de crédits ECTS dans l'ensemble des cursus du post-bac, la responsabilité universitaire dans la formation des enseignants,... il est nécessaire que se construisent et s'expriment avec force de réelles convergences. La dimension démocratique et collégiale fondée sur le mode électif auquel les collègues sont très attachés (plus de 60 % de participation lors des scrutins du CNU) imprègne le monde universitaire ; elle se déploie dans de nombreuses instances CNESER, CTPU. Elle est menacée par les dispositifs actuels des agences ANR, AERES,... et par rôle d'interlocuteur universitaire unique que le gouvernement entend faire jouer à la CPU. Nous souhaitons que l'organisation et l'animation à venir de la CPU expriment avec clarté cette incontournable réalité.

(extraits)